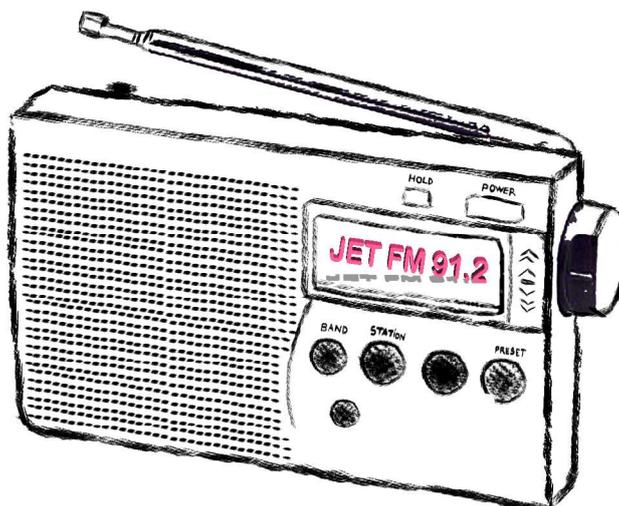


L'AVENTURE COMMENCE MAINTENANT !

BIENVENUE DANS L'ÉQUIPE DE JET

Saison 2021-2022

# Jet



Association JET  
Le Grand B - 11 rue de Dijon – 44800 Saint-Herblain  
Répondeur auditeurs : 02 28 25 23 90  
[www.jet-asso.fr](http://www.jet-asso.fr)  
[www.jetfm.asso.fr](http://www.jetfm.asso.fr)

# BIENVENUE À JET

Saison 2021-2022



Il est possible de soutenir l'association JET par un don ponctuel ou mensuel sur le site [Hello Asso](https://www.helloasso.com/).

# JET

Association JET  
Le Grand B - 11 rue de Dijon – 44800 Saint-Herblain  
Répondeur auditeurs : 02 28 25 23 90  
[www.jet-asso.fr](http://www.jet-asso.fr)  
[www.jetfm.asso.fr](http://www.jetfm.asso.fr)

Crédit photo : Hélène De Valon

## 2 - ÊTRE BÉNÉVOLE À JET : LES AVANTAGES ET LES DATES À RETENIR !

### POUR TOUS LES ADHÉRENTS DE JET, IL EST PROPOSÉ UN ACCÈS :

- au prêt de matériel (enregistreurs et micros),
- aux postes de montage dans la salle formation,
- aux places de concerts et spectacles proposés par nos partenaires,
- à un espace dédié aux bénévoles avec mise à disposition d'une discothèque, de BD et d'ouvrages de la rédaction,
- aux studios pour enregistrer vos projets et écouter nos émissions quotidiennes,
- aux moments de convivialité de l'association,
- aux séances d'écoutes des émissions Jet FM ou de créations sonores.



Thomas, en mission de service civique pour la gestion de la vie associative, reviendra vers vous pour plus de détails sur ces ateliers, les modalités pratiques et les inscriptions.  
Pour le contacter : [vieassociative@jetfm.asso.fr](mailto:vieassociative@jetfm.asso.fr)

L'équipe de salariés reste à votre écoute tout au long de l'année pour vous accompagner au mieux pendant la saison radiophonique.

### DES ATELIERS PRATIQUES ET DES ÉVÉNEMENTS SONT ORGANISÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DANS LES LOCAUX DE JET

#### AU MOINS UN ATELIER DE PRATIQUE RADIOPHONIQUE PAR MOIS:

##### Les samedis 25 septembre et 2 octobre 2021

Atelier bande-annonce et habillage sonore

##### Le jeudi 18 novembre 2021

Atelier «Apprendre à poser sa voix et à s'écouter»

##### Fin 2021

Atelier «Écoute et analyse d'émissions de bénévoles»

... Et d'autres à venir !

#### DES ÉVÈNEMENTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

##### Printemps 2022

24 H de la création sonore

Émissions spéciales, rencontres, résidences d'artistes

Temps conviviaux...

### ÊTRE BÉNÉVOLE À JET : VOS ENGAGEMENTS EN DEVENANT ADHÉRENT

#### ÊTRE A JOUR DE VOTRE ADHÉSION ET ÉVENTUELLE COTISATION RADIO :

## JET

Pour être bénévole à l'association JET, vous devez réaliser une adhésion à l'association JET :

- Adhésion individuelle : 15€
- Adhésion en tant qu'association : 45€

## JETFM

Si vous figurez dans la grille de programmation Jet FM, vous devez également contribuer à l'activité radio par le biais d'une cotisation :

##### • Cotisation individuelle :

En fonction de vos ressources, cotisation sur 4 tranches 10€ / 25€ / 45€ / puis 60€ pour un Quotient Familial supérieur à 1 000. (sur présentation d'une attestation CAF ou de votre avis d'imposition sur le revenu).

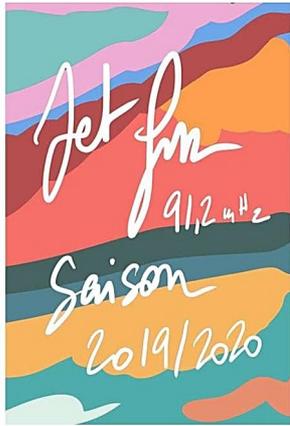
##### • Cotisation en tant qu'association ou collectif :

- 50€ tarif unique, quel que soit le nombre d'animateurs .

##### Cas particulier : Emissions multi-diffusées

Pas de cotisation ni d'adhésion à régler, sur présentation d'une attestation d'adhésion à une radio associative.

## L'ASSOCIATION JET : 35 ANS DE RADIO ET 4 PÔLES D'ACTIVITÉS



### LA RADIO JET FM 91.2:

L'association JET porte historiquement la radio Jet FM.

Diffusée dans tout le département de Loire-Atlantique, sur internet et en RNT, Jet FM est un média de proximité engagé, sensible, informatif, culturel et artistique. Jet FM, à travers les émissions des bénévoles et des salariés, s'appuie sur des axes forts que sont les arts radiophoniques, l'économie sociale et solidaire, l'insertion, la lutte contre les discriminations, l'expression artistique et l'information locale.

Retrouvez les émissions sur le [www.jetfm.fr](http://www.jetfm.fr) et suivez l'actualité sur notre page Facebook.

### FORMATIONS PROFESSIONNELLES :

Pour l'heure, nous avons décidé de mettre notre activité d'organisme de formation entre parenthèses, le temps de bien la réfléchir, de mieux l'organiser, de lui apporter un petit coup de frais et surtout, de lui donner une dimension où création, expérimentation et accès au plus grand nombre sera une priorité.

>> Rendez-vous donc en 2022 !



### ÉDUCATION AU MÉDIA :

Le Sonolab est l'atelier d'exploration et d'expérimentation des sons.

JET propose à tous les publics de découvrir la puissance d'information et d'évocation du son à travers une large palette d'ateliers.

Enseignant, animateur, éducateur, acteur associatif, militant ... tout le monde peut être porteur d'un projet radiophonique, à adapter selon l'âge, les possibilités et envies de chacun sur les temps scolaires ou non !

### PRODUCTIONS SONORES ET CRÉATION :

L'association s'appuie sur son savoir-faire en création sonore pour proposer en parallèle plusieurs types de prestations avec notamment :

- la production de capsules, reportages et documentaires sonores,
- la réalisation de bandes annonces ou de messages d'intérêt général,
- la captation sonore d'un événement, d'une conférence ou d'un débat.



### 3 - CONTACTS DE JET : LES SALARIÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### CSU - Sécurité du bâtiment - Gestion de l'alarme :

02 40 92 28 00

#### Administration et formations professionnelles :

Gabriella Aubineau

02 28 25 23 89 / mail : [gabriella@jetfm.asso.fr](mailto:gabriella@jetfm.asso.fr)

#### Technique :

##### Responsable technique :

Salomé Benoist

06 71 29 18 39 / mail : [technique@jetfm.asso.fr](mailto:technique@jetfm.asso.fr)

##### Accompagnement technique des bénévoles :

Théo Bonnet

mail : [technique-sc@jetfm.asso.fr](mailto:technique-sc@jetfm.asso.fr)

#### Rédaction :

Alexandra Jore

02 28 25 23 97 / mail : [alexandra@jetfm.asso.fr](mailto:alexandra@jetfm.asso.fr)

#### Programmation musicale :

Henri Landré

mail : [henri@jetfm.asso.fr](mailto:henri@jetfm.asso.fr)

#### Vie associative :

Thomas Glaziou

02 28 25 23 93 / mail : [vie associative@jetfm.asso.fr](mailto:vie associative@jetfm.asso.fr)

#### Sonolab - Actions culturelles :

##### Responsable Sonolab :

Laure Rodier

02 28 25 23 80 / mail : [laure@jetfm.asso.fr](mailto:laure@jetfm.asso.fr)

##### Accompagnement technique du Sonolab :

Clémence Pays

mail : [sonolab-sc@jetfm.asso.fr](mailto:sonolab-sc@jetfm.asso.fr)

#### L'association JET est gérée par un Conseil d'Administration :

Pascal Aymard - Président :

[pascalaymard@free.fr](mailto:pascalaymard@free.fr)

Jérôme Romain - Trésorier :

[jeromainmail@gmail.com](mailto:jeromainmail@gmail.com)

Guillaume Bruslé - Secrétaire :

[guillaume.brusle@free.fr](mailto:guillaume.brusle@free.fr)

Vincent Loiseau - Administrateur :

[v.loiseau@free.fr](mailto:v.loiseau@free.fr)



Suivez et partagez l'actualité :

- De la radio : sur la page «[Jet FM 91.2](#)» et rejoignez le groupe fermé des «[Bénévoles JET](#)».
- Des actions culturelles : sur la page «[SonoLab, l'Atelier des Sons](#)».
- De la création sonore : sur la page FB «[Festival \[sonor\]](#)»

### 4 - NOS RÉSEAUX ET PARTENAIRES :

#### L'association JET est membre de :

- La FRAP : La Fédération des Radios Associatives en Pays de la Loire fédère les radios associatives non commerciales dans une démarche de solidarité et d'échange /// [www.lafrap.fr](http://www.lafrap.fr)
- Le SNRL : Le Syndicat National des Radios Libres assure la représentation des radios associatives auprès du gouvernement, des services de l'Etat et des institutions relatives à l'audiovisuel /// [www.snrl.org](http://www.snrl.org)
- Le GRER : Le Groupe de Recherches et d'Etudes sur la Radio a pour but le développement et la valorisation de la recherche, des études et mise en œuvre de pratiques novatrices autour de la radiodiffusion /// [www.grer.fr](http://www.grer.fr)
- RADIA : Créé en 2005, le réseau RADIA réunit 26 stations de radios de 18 nationalités différentes autour d'un espace de réflexion sur les arts radiophoniques contemporains /// [www.radia.fm](http://www.radia.fm)
- LES ÉCOSSOLIES : Lieu de réflexion et de partage sur l'économie sociale et solidaire et ses acteurs /// [www.lesecossolies.fr](http://www.lesecossolies.fr)
- LE POLE : Pôle de coopération qui a pour objet de favoriser le développement des musiques actuelles en Région Pays de la Loire dans une démarche coopérative /// [www.lepole.asso.fr](http://www.lepole.asso.fr)
- Le GRAM : Groupement des Radios Associatives de la Métropole nantaise.

#### Nos partenariats annuels / saison :

Le Cinématographe, Le Lieu Unique, Onyx - La Carrière, Stereolux, Le Pannonica, La Maison des Arts de Saint-Herblain, Place Publique et les services Culture et Communication de la Ville de Saint-Herblain.

#### Nos partenariats ponctuels / évènements :

Les Rencontres de Sophie (Lieu Unique), Festival des Jeux de Saint-Herblain (Ville de Saint-Herblain), Midi Minuit Poésie (Maison de la poésie), SOY Festival (Association Yamoy), Mois de l'ESS (Solilab), Festival des Trois Continents (Association les 3 continents), Festival Alter'natif (Association de la plume à l'écran), La fête! (Association Tissé et Métisse), Master Infocom Nantes (Université de Nantes), Bains Argentiques (Mire), Aux heures d'été (Association culturelle de l'été), Migrations à Cosmopolis (Ville de Nantes), Le Grand Bécédair (Maison Fumetti), Festival de BD d'Angoulême (AdaBD), Radiophonium (Association Ultra sonore), Rhizome (Association Songo et Maison de la poésie), Muse en Troc, Lire au Landreau, Médiathèque Joseph Rousse, Quinzaine de la photo, RésOvilles ...

#### NOS SOUTIENS :

- Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique
- Conseil régional des Pays de la Loire
- Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Ville de Nantes
- Ville de Saint-Herblain
- Nantes Métropole
- DRDJSCS Pays de la Loire
- FONJEP
- DRAC Pays de la Loire
- CLEMI
- Et des particuliers via la plateforme de dons\* :



\* L'association JET est éligible au mécénat culturel, don déductible des impôts à hauteur de 66% du montant versé.

# RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR : « LA CHARTE JET FM DES BÉNÉVOLES »

## APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### ARTICLE 1 : APPLICATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à compter du 30 mai 2012, date de sa validation par le Conseil d'Administration de l'association et jusqu'à ce qu'il soit expressément annulé ou remplacé par une nouvelle version sur décision du Conseil d'Administration de l'association.

### ARTICLE 2 : CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne souhaitant pratiquer une activité radiophonique (animation, reportages, chroniques, technique, etc.) au sein de l'association JET doit préalablement adhérer aux statuts de l'association. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres adhérents de l'association sans exclusion.

### ARTICLE 3 : NON RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, le Conseil d'Administration pourra engager des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion des adhérents concernés.

## PROJET D'ÉMISSIONS RADIO

### ARTICLE 4 : PROPOSITION DE PROJET D'ÉMISSION

Toute personne souhaitant proposer un projet radiophonique sur l'antenne de Jet FM doit remplir un dossier de présentation au moment de l'appel à projets saisonnier et le remettre avant la date indiquée. Au-delà de cette date, toute demande sera refusée.

Ce projet sera étudié pour la prochaine saison radiophonique débutant au mois de septembre suivant. Le projet d'émission proposé devra répondre à la ligne éditoriale et musicale.

### ARTICLE 5 : VALIDATION DES PROJETS D'ÉMISSION

Lorsque le projet d'émission est accepté, la ou les personne(s) doit(ent) faire une émission-test ainsi qu'une formation technique/animation. Par ailleurs, chaque personne liée à la réalisation du projet d'émission ou de chronique devra adhérer aux statuts de l'association JET et s'acquitter d'une cotisation et participation à l'activité radio dont les montants sont fixés annuellement par le Conseil d'Administration.

À l'issue de tout cela, le projet pourra être validé définitivement et être inscrit dans la grille des programmes.

### ARTICLE 6 : CONSTITUTION DE LA GRILLE DES PROGRAMMES

La grille des programmes de la radio Jet FM est bouclée au plus tard le 30 juin précédant le lancement de la saison radiophonique au mois de septembre suivant.

La radio Jet FM s'engage à mettre à disposition un créneau horaire aux adhérents dont les projets ont été retenus pour la réalisation de leurs émissions dans la grille de programmation de la radio Jet FM.

## FONCTIONNEMENT INTERNE

### ARTICLE 7 : ACCUEIL ET FORMATION DES ADHÉRENTS

L'association JET s'engage à assurer le bon fonctionnement des studios et à soutenir l'adhérent dans les démarches touchant à son émission et/ou à sa formation radio.

### ARTICLE 8 : OBLIGATION DES ADHÉRENTS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉMISSION

Les animateurs doivent fournir au moins 1 bande annonce afin de promouvoir leur émission sur l'antenne de Jet FM avant le début de la nouvelle saison radiophonique, c'est-à-dire avant début septembre.

Les animateurs veillent à ce que la qualité technique des émissions soit assurée. Les animateurs veillent à respecter l'horaire des émissions. Tout empêchement pour réaliser son émission devra être signalé aux permanents de l'association, au moins 24h à l'avance.

Toute émission doit signaler à l'antenne, toutes les 15 minutes, le nom et la fréquence de la radio « Jet FM 91.2MHz » (c'est une obligation du CSA).

**Les animateurs s'engagent à ne faire, en aucun cas, de prosélytisme, de propagande, de diffamation ou de publicité déguisée, que ce soit à l'antenne ou depuis le site internet de Jet FM. Les animateurs d'émission incluant de l'information s'engagent à respecter la déontologie journalistique.**

Dans le cas où le projet d'une émission, sur la base duquel celle-ci a été acceptée, changerait de manière significative, le responsable d'émission doit, au préalable, en référer aux permanents et/ou Conseil d'Administration de l'association JET qui donneront ou non leur aval.

De même, tout changement dans la composition des membres réguliers de l'émission (animateurs ou techniciens) doit être annoncé à l'avance aux salariés. Les nouveaux techniciens ou animateurs feront alors l'objet d'une formation technique et/ou animation et devront adhérer aux statuts de l'association JET et s'acquitter d'une cotisation et participation à l'activité radio.

Les adhérents ne sont pas propriétaires de leur créneau d'émission. Pour des raisons exceptionnelles (émissions spéciales, direct, ...), les permanents de la radio Jet FM pourront suspendre une émission temporairement et devront prévenir au préalable dans un délai d'une semaine le responsable de l'émission concernée.

## **RESPECTER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR : « LA CHARTE JET FM DES BÉNÉVOLES » (SUITE)**

### **ARTICLE 9 : ACCÈS AUX STUDIOS**

Chaque émission a accès à la régie et au studio principal de la radio pour les besoins de la réalisation de son programme. Tout accès au(x) studio(s) et à la régie, en dehors des heures de réalisation normale de l'émission, ne peut se faire que si ceux-ci sont libres d'occupation et ont fait l'objet d'une réservation et d'un accord préalable auprès d'un permanent de la radio.

Les locaux et le matériel technique de la radio sont réputés se trouver dans un état d'ordre, de propreté et de bon fonctionnement. Les usagers doivent veiller à ce qu'ils soient dans un tel état lorsqu'ils ont terminé de les utiliser.

La consommation de nourriture, de boisson et de tabac est interdite dans la régie et les studios pour des raisons de propreté et de protection des appareils. L'usage de tabac est interdit dans tous les locaux. L'usage de nourriture et de boissons n'est autorisé que dans le local des animateurs.

Après son émission, au moment de quitter la radio, si personne n'est là pour assurer l'émission suivante, l'animateur doit veiller à fermer les fenêtres des studios et à mettre sous alarme les espaces de JET selon la procédure expliquée. De la même façon, s'il est le dernier à quitter le bâtiment du Grand B, l'animateur devra mettre sous alarme l'ensemble des locaux.

### **ARTICLE 10 : BADGES**

Le badge donnant accès aux locaux et studios, est confié à un adhérent par émission si l'horaire le nécessite. Il est nominatif et ne doit pas être donné ou prêté à un tiers en dehors des membres d'une même émission. Aucune information sur l'identité et l'adresse de la radio ne sera rattachée au badge. La perte ou le vol éventuel du badge devront être signalés aux permanents de l'association JET. Tout badge défectueux doit être signalé et retourné à l'association, avant d'être remplacé.

### **ARTICLE 11 : LA RÉGIE TECHNIQUE**

Tout dégât, toute anomalie, toute remarque technique, tout manquement à l'état normal d'ordre, de propreté et de bon fonctionnement constatés par les usagers doivent être signalés auprès des permanents de l'association JET.

**En cas de problème ou de panne entraînant l'impossibilité d'émettre ou de diffuser une programmation à l'antenne, les animateurs doivent immédiatement avertir un permanent qui est seul habilité à opérer, à faire opérer les réparations nécessaires, à modifier la configuration des branchements ou des équipements de la régie.**

### **ARTICLE 12 : MATÉRIEL DE REPORTAGE**

Des kits de reportage (micro et enregistreur numérique) sont disponibles gratuitement pour les animateurs adhérents. L'animateur doit réserver au moins 15 jours à l'avance le matériel auprès d'un permanent de la radio. Une caution pourra être demandée.

### **ARTICLE 13 : PUBLICITÉ**

**Toute diffusion «clandestine» de publicité ou de sponsoring par une émission est interdite. Les animateurs ayant des intérêts ou travaillant dans une structure commerciale ne doivent en aucun cas en faire la promotion ou publicité de quelque manière que ce soit.**

Tout partenariat et toute diffusion d'un spot publicitaire ou bande annonce par le biais d'une émission ne peut se faire sans l'accord préalable du directeur de l'association JET.

### **ARTICLE 14 : SITE INTERNET & PODCAST**

Chaque responsable d'émission reçoit un nom d'utilisateur et un mot de passe afin d'accéder à l'interface de gestion du site internet de la radio Jet FM ([www.jetfm.fr](http://www.jetfm.fr)). Il est strictement interdit de donner ce nom d'utilisateur et mot de passe à des tiers. Les animateurs s'engagent à ne jamais faire de prosélytisme, de propagande, de diffamation ou de publicité déguisée sur le site Internet de la radio.

Les animateurs doivent mettre en ligne les playlists et le sommaire détaillé de chaque émission réalisée sur la page internet dédiée à leur émission sur le site de Jet FM. Par ailleurs, les animateurs doivent remonter le fichier d'enregistrement sonore automatique de chaque émission et le mettre en ligne sur le site internet de Jet FM en format mp3 qualité 320Kb dans la semaine qui suit la réalisation de l'émission à l'antenne.

## Grille des programmes 2021-2022

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
7h	Musique							
8h	Radio Réveil					Musique		
9h	Chronique	Les mots dits sont (...)	Fantômes et merveilles	Chronique	Je Lire	Musique		9h15 9h30 9h45
10h	Musique							
10h	Samplez-moi (d)étendu	La Baraque à galettes / Vague à l'âme (rediffusion)	Enlarge your music (rediffusion)	La Bande-Son (rediffusion)	The Brain	Du Cœur à l'ouvrage / Après le virage / En Cas d'urgence		10h30
11h	Saturnia Pyri	La Cuisine des frères Amieux / Mix Soup	Sonolab	Balkan Boy / En attendant le déluge	Commando Hazard / Cordes sensibles	C'est pas pour dire	Sonolab	
12h	Esperluette	Radio Grand Papier	æəʁəʊləʁ ɔiʁəʁ / Des singes en hiver	Dig Dig Diggers	Nos vies kintsugi	Murs mûrs de la ville / Parlons vélo / Un Billet pour ...	Trafic d'airs	Casse Muraille
13h	Ceci n'est pas une pipe			Indiedrome	Musique	Binaural / Il Cacciatore di suoni / OnTheWaterside	Les années 80 commencent / Des Trains dans la nuit / Ciné Alter'natif / Rumble !	
14h	Le Son du pick up					Synesthésies		14h05 14h35
14h	La Barge Russe							
15h	Musique		Résidence de programmations musicales mensuelles	Musique				
16h								
17h	La Revanche des Zhérissons	Le Labo des savoirs	Mercredi ! Les Ateliers d'Eva Luna / Ecrits d'ici	Cui-Cui / Histoires d'Ondes	Polémix et la voix off	Micro-culture / Vers l'éducation nouvelle	Deep Electronic Sound	17h30
18h	Au Flux et à mesure					Paroles pour sauver Gepetto	Deep Electronic Sound	
18h				Chroniques			Samplez-moi	18h30 18h45
19h	Rock à la Casbah	Florilège	Je suis venu vous lire	Chemins d'Afrique	Les Détricoteuses / Du Poil sous les bras	No Scrum No Win	Enlarge Your Music	19h30
20h	La Bande Son	Cosmogol 999	Samplez-moi (d)étendu	La Baraque à galettes / Vague à l'âme / Le Fanzinologue	Hard Kollision	The Voice of Cassandre	Radia	20h30
21h	Listen in Bed		Hashtag et tête de bois / Synth Chapelle	Audiometric		Polaroid / L'Oreille qui traîne		
22h	Cassettes de boudoir / Les Menstruelles	L'Aléatoire / Kabuki	The Russian Fortune / La Souterraine				Modulisme	21h30
22h							Jazz Attitude	22h30
23h	Musique							
00h							Casse Muraille (rediffusion)	
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
Légende	Emissions musicales			Emissions à contenu rédactionnel		Emissions de création sonore		